



Agence
ALLARD
BRIMEAUD

Honoraires d'agence réduits

HONORAIRES DE TRANSACTION :

- A la charge de l'acquéreur :

PRIX NET VENDEUR	COMMISSION
Jusqu'à 100 000 Euros	Forfait de 5000 Euros
Au-delà de 100 000 Euros	5 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION :

- 10% TTC du loyer annuel hors charges + 150 Euros de frais dossier
(50% à la charge du locataire, 50% à la charge du propriétaire)
- Visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 8 Euros/m²
- Réalisation état des lieux : 3 Euros/m²

Nos honoraires ne dépassent pas le plafond prévu par le décret N°2014-890 du 1^{er} août 2014